



Communiqué de presse

Soyez prudent lorsque vous utilisez des produits pour la piscine

À l'approche de l'été, la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être, le Centre Antipoisons et le SPF Santé Publique unissent leurs forces pour prévenir les accidents avec les produits de piscine. Une campagne de prévention, comprenant une brochure et des publications sur les réseaux sociaux, vise à informer les constructeurs de piscines, les distributeurs de produits d'entretien, leurs clients et, par extension, le grand public sur l'utilisation sûre de ces produits et sur la conduite à tenir en cas d'incident.

« L'année dernière, en 2024, nous avons reçu au Centre Antipoisons 275 appels concernant une exposition à des produits d'entretien pour piscines. Au total, il y a eu 307 victimes, dont 112 enfants (≤ 14 ans) », explique Patrick De Cock, porte-parole du Centre Antipoisons.

Les constructeurs de piscines et les distributeurs de produits d'entretien jouent un rôle important dans la prévention et dans l'information qu'ils fournissent à leurs clients. La Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-être en est également consciente. « Les membres de la Fédération sont des experts en matière de piscine, mais aussi en matière de sécurité. Ils s'engagent à accompagner leurs clients non seulement dans la réalisation de leur projet, mais aussi dans la bonne utilisation des produits d'entretien. Grâce à leurs conseils personnalisés, chaque utilisateur peut adopter les bons réflexes et manipuler ces produits en toute sécurité » explique Patrice Dresse, Directeur général de la Fédération.

Le plan fédéral de réduction des biocides du SPF Santé publique a pour objectif de réduire les risques, notamment par la sensibilisation des utilisateurs et la promotion d'une utilisation réfléchie, comme par le biais de cette campagne et également de la campagne lireavantutilisation.be.

Il existe trois voies d'exposition importantes aux produits de piscine :

- 1) Par inhalation de vapeurs de chlore, qui se dégagent par exemple lorsque le chlore entre en contact avec un acide ;
- 2) Par contact local avec la peau ou les yeux, ce qui peut provoquer une irritation grave ou des brûlures chimiques,

- 3) Par ingestion orale de chlore, surtout chez les enfants qui avalent accidentellement des granulés ou mordent une pastille de chlore, provenant par exemple d'un distributeur flottant où la pastille se dissout lentement .

En cas d'inhalation de gaz chlorés, il est préférable de se rendre immédiatement à l'air frais. Si les difficultés respiratoires s'aggravent, s'accompagnent d'une difficulté à inspirer profondément et ne diminuent pas dans les 24 heures, consultez un médecin.

En cas de contact avec la peau et les yeux, il est important de rincer immédiatement et abondamment à l'eau tiède courante (15 minutes). Si les symptômes persistent, contactez votre médecin généraliste.

En cas d'ingestion d'une pastille, ne faites pas vomir la victime afin d'éviter un second contact avec l'œsophage. Faites boire quelques gorgées d'eau à la victime et surveillez les symptômes pendant les quatre heures suivantes. En cas de douleur, de difficultés respiratoires, de vomissements importants, de production excessive de salive ou si vous remarquez un gonflement ou des lésions dans la bouche, rendez-vous à l'hôpital.

Ces incidents peuvent être évités en prenant quelques précautions simples :

- Soyez prudents avec les produits et ne les utilisez pas en présence d'enfants,
- Lisez l'étiquette avant utilisation,
- Demandez conseil à un professionnel lors de l'achat de produits de piscine,
- Conservez les produits dans leur emballage d'origine. Ne les transvasez pas dans des bouteilles d'eau potable ou de boissons rafraîchissantes,
- Conservez les produits dans un endroit sec et bien aéré, hors de la portée des enfants (évitez les endroits fermés ou humides),
- Ne laissez pas les produits sans surveillance ou ouverts, surtout si de jeunes enfants se déplacent librement dans les environs.

En cas d'intoxication appelez immédiatement le Centre Antipoisons, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro gratuit 070 245 245. N'attendez surtout pas l'apparition de symptômes. Pour des informations complémentaires, vous pouvez également visiter notre site web à l'adresse www.centreantipoisons.be.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez contacter :

- Patrick De Cock, coordinateur de la communication du Centre Antipoisons, e-mail : patrick.de.cock@poisoncentre.be, tél. 0475 34 42 17.
- Patrice Dresse, directeur général de la Fédération Belge des Professionnels de la Piscine et du Bien-Être, e-mail: patrice.dresse@faba.be, tel. 0497 47 65 40.